

Châtillon sur Chalaronne, le 1^{er} avril 2021

Chers Parents,

Les annonces du Président de la République d'hier au soir prévoient les mesures suivantes :

- « • A partir du 5 avril, des cours en distanciel pour les écoles, collèges et lycées
- A partir du 12 avril, deux semaines de vacances scolaires pour toutes les zones
- A partir du 26 avril, le retour en classe pour les écoles maternelles et élémentaires, et des cours en distanciel pour les collèges et lycées
- A partir du 3 mai, le retour en classe pour les collèges et lycées, le cas échéant avec des jauges adaptées. » (source MENJS)

Ainsi, demain soir, vendredi 2 avril, les élèves doivent prendre leurs affaires afin de poursuivre leur enseignement à domicile.

Les enseignants donneront demain les devoirs pour la semaine prochaine et échangeront ensuite via Ecole Directe.

Les collégiens ont été entraînés à utiliser leur compte Ecole Directe et, entre aujourd'hui et demain, bénéficient d'un rappel de la part des professeurs.

Voici, à l'heure où nous vous adressons ce courrier les informations portées à notre connaissance concernant l'accueil des enfants des personnels soignants.

Seuls les enfants des personnels soignants seront accueillis dans les écoles les mardi 6, jeudi 8 et vendredi 9 avril 2021. Pour rappel ces personnels sont :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, centres de santé ...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Si vous entrez dans ces critères et que vous souhaitez un accueil pour vos enfants la semaine prochaine, les modalités sont les suivantes :

- présenter un justificatif de votre mobilisation en tant que personnel soignant
- prévenir l'établissement **avant 17h vendredi 2 avril** via un mail adressé au secrétariat : secretariat@saintcharles-education.fr
- horaires de l'accueil : 8h à 18h
- donner aux enfants de quoi s'occuper (lecture, coloriages, ouvrages avec exercices, livres pour faire les devoirs donnés etc..).
- Repas : Les enfants viendront à l'école avec leur déjeuner (mise au frais et réchauffe possibles)

Nous nous permettons de vous rappeler que les annonces faites par les médias n'ont pas de caractère officiel et que nous ne pouvons communiquer qu'après réception d'informations reçues directement du Ministère de l'Education Nationale.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons de plus amples informations, notamment sur la reprise.

Toute l'équipe de Saint Charles reste mobilisée.

Bien cordialement.

Les Chefs d'Etablissement

Sylvie REY

Yann HENON